DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 JUILLET 2013

Délibération n° 2013.07.157

Rapport annuel sur le prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés - année 2012 LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 5 juillet 2013

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

<u>Membres présents</u>:

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s):

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMADI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

DELIBERATION N° 2013.07.157

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - ANNEE 2012

Suite au vote du compte administratif 2012 relatif à l'exercice de la compétence gestion des déchets ménagers, il convient d'émettre un avis sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers prévu par la loi n° 95 -101 du 2 février 1995 et le décret n° 2000 - 404 du 11 mai 2000, au titre de l'exercice 2012.

Il a pour objectifs:

- de fournir au conseil communautaire et aux conseils municipaux les informations techniques et financières essentielles permettant d'apprécier la qualité de gestion du service public d'élimination des déchets ménagers, ses évolutions et ses facteurs explicatifs,
- o d'assurer une plus grande transparence sur la gestion du service public vis-à-vis des usagers,
- o d'inciter de ce fait à une meilleure maîtrise des coûts de ce service.

Il comprend les parties suivantes :

- Caractéristiques générales du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,
- Indicateurs techniques,
- Indicateurs financiers.

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie, construction du 30 avril 2013,

Vu l'avis favorable de l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 25 juin 2013,

Je vous propose:

D'APPROUVER le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilées, pour l'année 2012.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
16 juillet 2013	16 juillet 2013